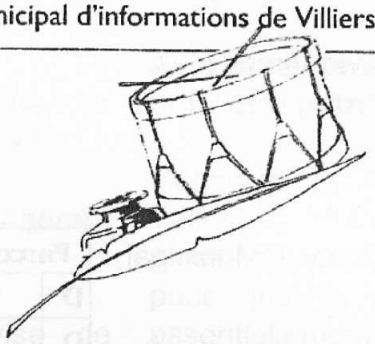


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



SEPTEMBRE 2019
N° 99

ÉDITO

Ponctué par la rentrée scolaire, un nouveau cycle associatif, saison 2019 – 2020, commence. Vous trouverez dans ce Plume Tambour beaucoup de renseignements pour participer aux nombreuses activités qui vous sont proposées. Parmi elle et pour les enfants, le lancement d'un club Minecraft animé par « la bulle tech ». N'oubliez pas non plus de consulter le site du village (villierssousgrez.fr) qui est régulièrement mis à jour.

Souhaitons la bienvenue à Sophie Grener, professeur des écoles qui va être en charge de la grande section de maternelle et des CP. Elle va faire la connaissance de notre village et je l'espère constater qu'il est bien vivant comme en témoignent les nombreuses manifestations à venir.

Nous aiderons aussi à la réalisation d'un nouveau lieu de convivialité à proximité de notre brasserie.

Vous entendrez aussi parler du montage d'un dossier de candidature auprès de l'UNESCO pour inscrire le cœur du massif de la Forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'humanité. Villiers serait en zone « tampon ». Compte tenu du nombre déjà très (trop) important de protections qui compliquent le développement harmonieux du village, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette candidature. A savoir aussi que le Château de Fontainebleau et son parc sont déjà inscrits.

Enfin, la rentrée est propice à la mise en pratique de « bonnes résolutions ». J'aimerai que la tolérance fasse partie de ces résolutions et que chaque Villaron, dans l'intérêt général et le souci de vivre en harmonie, soit en mesure de dialoguer avec tous les autres. Bonne rentrée !

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	P. 01	Petite annonce	P. 14
Conseil municipal du 17/ 07/ 2019	P. 02	Demain	P. 15
Vie du village	P. 07	Hier	P. 18
La rentrée des associations	P. 08	Agenda	P. 20

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUILLET 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, adjoints et Régine Rey, Michet Coterot, Cédric Thibaut et Emmanuel Houdant conseillers municipaux.

Absents excusés : Philippe Beaudoin (pouvoir à Véronique Girard), Jérôme Champion, Ludovic Jeannotin (pouvoir à Emmanuel Houdant).

Absents : Gilles Cabardos, David Viratel.

Secrétaire : Véronique Girard

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H55.

1 – APPROBATION

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin dernier est mis au vote.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS

Incorporation de biens vacants sans maître

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté (1° de l'article L1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)

Au vu de l'article 713 du Code civil « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés… »

Pour les biens sans maitre, la commune dans laquelle sont situés ces biens, peut par délibération du Conseil Municipal les incorporer dans le domaine communal. Un procès-verbal de prise de possession est alors affiché en Mairie.

Après enquête, les biens suivants sont sans maitre, il est opportun de les incorporer dans le domaine communal.

Parcelle		Lieudit	Superficie
D	226	LE MARAIS	1310
D	227	LE MARAIS	1805
D	336	LES BOIS PORTAUX	1740
D	337	LES BOIS PORTAUX	670
D	496	LES ROGEATS	170
E	882	LES CABANNES	560
E	988	LES CABANNES	545
E	1173	LA FONTAINE A GUYARD	845
E	1204	LA FONTAINE A GUYARD	3215
E	1402	LA CROIX A MAIN	2405
D	495	LES ROGEATS	2990
C	382	LES FOUINES	1608

Ces biens sont inclus dans le périmètre du Massif Forestier de la Commanderie, déclaré d'utilité publique par les arrêtés préfectoraux du 30 août 2004 et 30 mars 2009 et du Décret du Premier Ministre en date du 18 août 2014.
La vente de ces biens à l'Etat (Ministère de l'agriculture) sera présentée lors d'une prochaine séance.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Civil ;

Vu le projet en délibération en date du 17 juillet 2019 par lequel le Maire lui propose :

- de l'autoriser à appréhender les biens sans maitre

- d'incorporer les biens dans le domaine communal ;
- d'afficher en Mairie le procès-verbal de prise de possession.

Vu l'avis de M. le Maire ;

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2019 joint au présent projet de délibération

Délibère

Article 1 : Le Maire est autorisé à appréhender les biens sans maitre précédemment cités :

Article 2 : ces biens, définis à l'article 1er seront intégrés au Domaine communal ;

Article 3 : le procès-verbal de prise de possession sera affiché pendant 15 jours en Mairie ;

Article 4 : l'entrée de ces biens dans le patrimoine de la commune se fera selon les règles de la comptabilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

Décision modificative du budget assainissement

Le projet de renouvèlement de notre STEP a été lancé. Or, ce projet n'était pas à l'ordre du jour lorsque le budget primitif de la commune a été voté. De ce fait, le Conseil Municipal doit prendre une décision modificatrice sur le budget investissement de l'assainissement comme suit afin de financer l'étude et l'assistance à maître d'ouvrage :

- D 2158 : - 40 000 euros
- D 2315 : + 40 000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

Devis City stade

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de refaire les peintures sur le city stade d'autant que nous avons touché la subvention de 5 000 euros du SDESM suite aux travaux d'éclairage. Pour ce faire, il présente le devis de la société KOMPAN d'un total de 3 046 euros HT (soit 3 655,20 euros TTC). Il est inclus, dans ce devis, un décolmatage haute pression ainsi que la piste extérieure.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Avis pour candidature auprès de l'UNESCO pour être patrimoine mondial de l'humanité

Monsieur le Maire expose que Monsieur Valletoux, Maire de Fontainebleau, monte un projet de candidature auprès de l'UNESCO pour que le cœur de ce projet constitué essentiellement par le château, le parc et la forêt proche, soit inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Ce cœur est entouré d'une zone tampon qui doit être un écrin et une protection pour le site lui-même. Villiers-sous-Grez se trouverait dans cette zone tampon. Aussi, il est demandé à toutes les communes dans cette situation de donner un avis sur cette candidature.

Les conseillers ont déjà pris connaissance d'une lettre de Vincent Mevel, Président de la CCPN et du diaporama qui a servi de fil conducteur à la présentation du projet par Monsieur Valletoux au dernier bureau communautaire.

Après un débat contradictoire consistant à peser les avantages et les inconvénients qui résulteraient de l'acceptation de la candidature par l'UNESCO et après avoir pris connaissance des éléments à sa disposition et des éléments qui méritent un complément d'information, le Conseil Municipal par l'unanimité donne un avis défavorable à la poursuite du dossier de candidature.

Numérotation parcelles rue de l'Egalité

Les nouveaux propriétaires de la parcelle AB 692 du cadastre de Villiers-sous-Grez viennent d'obtenir l'acceptation de leur permis de construire.

Il convient donc d'attribuer une adresse pour cette future habitation située rue de l'Egalité. La parcelle AB 692 est dans la portion de rue

comprise entre la parcelle AB 393 qui correspond au 1 rue de l'Egalité, et la parcelle AB 679 numérotée au 3 de cette rue.

D'autre part la parcelle AB 692 est séparée de la parcelle AB 393 par deux parcelles récemment remaniées qui, réunies, pourraient être bâties.
Par anticipation le Conseil Municipal de Villiers-sous-Grez attribue donc à l'unanimité le numéro 1 ter à la parcelle AB 692 dont l'adresse est 1 ter rue de l'Egalité à Villiers-sous-Grez.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Traité d'adhésion (expropriation)

Ce point constitue l'étape suivante de l'incorporation des biens sans maître ou des parcelles qui restent à exproprier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le traité d'adhésion à ordonnance suivant :
Par les présentes,
Commune de Villiers Sous Grez –Mairie -5 rue de Larchant- 77760 Villiers-Sous-Grez

Exproprié par l'ordonnance d'expropriation, rendue le 27/09/2018, rectifiée le 21/11/2018, par le Tribunal de Grande Instance de Melun (77), au profit de l'Etat (Ministère de l'Agriculture), publiée au Service de la publicité foncière de Melun 2 le 25/03/2019, volume 2019 P n°1520.

L'Etat est représenté par Grand Paris Aménagement (ex AFTRP) dont le siège est à Paris - Parc de Flandre, Bâtiment 033 - 11 rue de Cambrai CS 10052 - 75945 Paris cedex 19

Le bien en nature de bois, libre de toute occupation et non coupé, sis à Larchant (77) :
Déclare adhérer à ladite ordonnance d'expropriation pour les biens désignés ci-dessous.

Section Numéro	Superficie m²	Lieudit	Valeur au m²	Indemnité principale	Remploi	Indemnité d'expropriation	Indemnité complémentaire	Total
B0082	645	LES BERTELINS	0,3	193,50	38,70	232,20	96,75	328,95
B0093	310	LES BERTELINS	0,3	93,00	18,60	111,60	46,50	158,10
B0142	865	LES BERTELINS	0,3	316,80	63,36	380,16	158,40	538,56
B0188	2620	LES BERTELINS	0,38	995,60	199,12	1 194,72	393,00	1 587,72
B1153	80	LES BERTELINS	0,3	259,50	51,90	311,40	129,75	441,15
B1220	1056	LES BERTELINS	0,38	30,40	6,08	36,48	12,00	48,48
TOTAUX	5576			1888,80	378,36	2266,56	836,40	3102,96

Accepte pour indemnité de dépossession et de tous préjudices la somme 3 103 €.
L'indemnité de dépossession sera versée, entre les mains du propriétaire ou de son représentant, par Grand Paris Aménagement, après examen des justificatifs des droits de propriété.
La présente sera enregistrée à la recette principale des impôts et ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor (article 1045 du Code Général des Impôts).

Achat de 2 pièges photographiques

Suite à un travail mené avec le PNR face à l'ampleur que prennent les dépôts sauvages dans nos forêts, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat, par la commune, de 2 pièges photographiques qui seront installés dans les chemins forestiers.

Ces 2 pièges photographiques fonctionnent la nuit. De plus, l'un est équipé d'un anti-éblouissement et l'autre prévient, en temps réel, lorsqu'il se déclenche. Le coût de l'achat de ces 2 pièges photographiques s'élève à 492 euros TTC. Le PNR sert d'intermédiaire pour un financement à 50%. Nous avons donc eu ces 2 pièges photographiques pour le prix d'un.

Une convention signée avec le Parc entérine ce financement et encadre l'usage de ces pièges photographiques.

RPI

Madame Lahille a demandé sa mutation. Elle sera donc remplacée par une nouvelle professeure des écoles : Madame Sophie Grener
Pour la rentrée prochaine, la répartition est la suivante :
A l'école de Villiers :
- Petite et moyenne section : 26 enfants (18 petits et 8 moyens)
- Grande section et CP : 15 enfants

Il y aura une ATSEM par classe.
Un réagencement du dortoir pour y mettre 18 lits est prévu.

A l'école de Recloses :
- CE1; CE2 : 22 enfants (10 CE1 et 12 CE2)
- CM1 – CM2 : 27 enfants

Le projet numérique de Mr Terras, Directeur de l'école, sera financé par la Mairie de Recloses.

Financement hébergement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Nemours finance les hébergements chez l'habitant.

Nouvelles implantations d'entreprises dans les zones d'activités de la CCPN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'implantation de 2 entreprises, dans les zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Nemours. Ces nouvelles implantations sont aussi de nouvelles entrées financières pour la CCPN qui est financée, en dehors de la DGF, par la fiscalité professionnelle unique.

La fibre optique

Le nodal devrait arriver à Villiers sous Grez (croisement rue de la Garenne et rue de l'Egalité) prochainement. Nous avons reçu, en Mairie, les propositions d'implantations des poteaux : des modifications ont été apportées à ces propositions et un refus a été fait pour une desserte aérienne du hameau de Busseau.
Cependant, les particuliers ne pourront avoir accès à ce service qu'à partir du second semestre 2020 car de nombreuses étapes sont encore à venir.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, le Conseil est levé à 21 heures 45.

Entre deux Plumes - Tambour, continuez de vous informer
en consultant le site internet de Villiers-sous-Grez
http://www.villierssousgrez.fr

DES PAROLES ET DES ACTES.

En ce qui concerne la ruralité, nos gouvernants se font une spécialité de dire haut et fort quelque chose, et de faire, souvent en douce, autre chose, voir son contraire.

Ainsi que n'a-t-on pas entendu sur la « marche arrière toute » pour maintenir des services de proximité. Dernier en date à grand renfort de communication, déléguer aux buralistes certains de nos services de proximité. Cela compenserait en partie la diminution de leur chiffre d'affaire sur le tabac. Pourquoi pas, mais conservons déjà les services qui existent encore.
Les Maires viennent d'être alertés de la mise en place d'un « nouveau réseau de proximité des finances publiques ». En résumé, pour notre département, disparition de toutes les trésoreries (19) qui seront remplacées par 5 « Services de Gestions Comptables » (SGC) qui n'apporteront pas aux communes les mêmes services, avec en prime la disparition du poste de Trésorier, lequel avait une mission de conseil indispensable aux petites communes. Le SGC le plus proche sera Fontainebleau. Ainsi en peu de temps pour notre commune, nous avons vu la disparition de la trésorerie de La Chapelle, notre bref rattachement à Fontainebleau alors que l'on savait déjà que nous allions atterrir à Nemours ; puis donc notre rattachement à Nemours et en attendant autre chose, dans un futur proche, disparition de Nemours et rattachement au SGC de Fontainebleau ! Donc, éloignement du terrain, moins de service et une perpétuelle improvisation territoriale. Une désorganisation permanente qui coûte beaucoup d'argent ne serait-ce qu'en heures de secrétariat passées à faire et refaire et re-refaire des plans comptables et des transferts de comptes.
Pour le citoyen, sur 12 Services des Impôts des Particuliers (SIP) seuls 5 seront conservés. Pour avoir un contact direct avec un inspecteur, il faudra se rendre à Melun. Bonjour la proximité. Même chose pour les entreprises, Melun toujours.

Nos agriculteurs et nos éleveurs sont aussi de la fête. En Octobre 2018, les députés votaient la loi EGalim issue des Etats généraux de l'alimentation. Cette loi encadre les pratiques agricoles et oblige à respecter des normes plus exigeantes que dans d'autres pays. Cette avancée vers un meilleur respect de l'environnement et une nourriture plus saine a, à juste titre, été saluée. Ces contraintes entraînent par voie de conséquence un surcoût à la production. Un nouvel effort demandé à une profession dont on sait combien, pour la grande majorité, il est difficile d'en vivre.

Le 23 juillet, les mêmes députés, LREM pour le plus grand nombre, donnent, en première lecture, leur feu vert pour la ratification du CETA, un traité de libre échange avec le Canada. Si en deuxième lecture la chambre entérine cette décision, nos produits seront concurrencés par des produits canadiens moins vertueux et moins chers. Ajoutez à cela la ratification des accords entre l'UE et le MERCOSUR (marché commun d'Amérique du sud), sans doute encore plus impactant, et enfin l'augmentation des quotas d'importation de la viande bovine en provenance des USA, et on se demande où trouver de la cohérence ? On tient un discours écologique, mais dans les faits on continue sans faiblir à s'arc-bouter sur une politique libérale, les deux, à mon sens, étant inconciliables. La ratification du traité UE-MERCOSUR avait déjà été vivement critiquée. Elle a été justifiée par notre gouvernement, à l'époque, comme étant, entre autres, un moyen de pression pour empêcher la déforestation amazonienne. On peut vérifier cette efficacité et cette clairvoyance !
Des paysans ont manifesté leur colère en dégradant certaines permanences de nos députés. Cette violence n'est pas excusable et nuie à notre démocratie. Plein d'images de ces permanences ravagées circulent dans les médias, mais y aura-t-il autant de communication au prochain suicide d'un agriculteur ou d'un éleveur ? Il y a là aussi une vraie violence, encore plus grave et il faut que nos politiques soient conscients que leurs décisions sont « vitales » pour le pays et les citoyens qu'ils disent aimer.

Yves Lechevallier

Vie du village

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Nouveautés de la rentrée

Livres adultes et jenesse



DVD

Inscriptions et prêts gratuits, n'hésitez pas. Jours et heures d'ouverture en dernière page.



ENGLISH LESSONS

A VILLIERS-SOUS-GREZ et URY

AVEC L'AMICALE VILLARONNE

Cours d'anglais pour tous les âges dès la rentrée scolaire 2019/2020



Cours ludiques pour apprendre à travers:

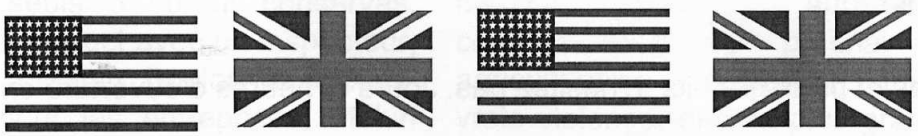
- **Des chansons**
- **Des jeux**
- **Des conversations**

Américaine d'origine, merci de me contacter pour plus d'information

par mail à erin.f.krieg@gmail.com

ou par téléphone au 06 13 13 16 99

See you soon!





Tous les Mercredi après-midi à la salle du Foyer de Villiers-sous-Grez, La Bulle Tech propose le Club MineCraft, un temps de jeu en réseau sur tablette pour les jeunes de 8 à 13 ans.
MineCraft est un jeu de construction : les joueurs collaborent pour construire des paysages, des villages, des œuvres, dans un monde virtuel. C'est un atelier pédagogique : temps de jeu pendant une heure, puis une demi-heure de "débriefing" où chacun s'exprime sur le temps de passé ensemble et donne ses idées pour la suite. Guidés par un bénévole spécialisé et un animateur culturel, tout le matériel est mis à disposition - mais vous pouvez aussi venir avec votre propre tablette, il faut dans ce cas y installer le jeu vous-même.

Le rendez-vous est à 14h30, les parents sont invités à amener un goûter à 16h et partager un temps de convivialité autour du numérique : nous vous guidons sur l'installation de jeux, vous expliquons comment encadrer l'utilisation de tablettes et téléphones portables, vous parlons des bonnes pratiques et répondons à toutes vos questions !

Le tarif est de 30 € par an et par enfant. Attention, les places sont limitées !

Renseignements : labulletech@gmail.com 06.34.32.09.99 et sur Facebook, page Association La Bulle Tech



ACTUALITÉ DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

« LE CHANT DU CORPS »

L'association « Le Chant du Corps » donne des cours de Qi Gong à Villiers sous Grez.

Venez découvrir

- Le mardi de 18h30 à 19h30 au Foyer
- le vendredi de 10h00 à 11h00 à la salle de danse
- Atelier de Hui Chun Gong le jeudi de 14h30 à 16h45 à la salle de danse

D'autres cours ont lieu à Bourron-Marlotte, Fontainebleau, Treuzy-Levelay et Bois le Roi.
Les cours sont dispensés par Yvonne Steil, diplômée par la Fédération des Enseignants de Qi Gong et Arts Energétiques (F.E.Q.G.A.E.) et la Fédération « Sports pour Tous »

La rentrée a lieu mardi 1er octobre 2019.

Le QI GONG, art millénaire chinois est une pratique de santé harmonisant l'esprit et le corps par des mouvements souples et lents.
Le QI GONG fait circuler l'énergie, l'équilibre et la renforce.
Le QI GONG vous aidera :

- à assouplir votre corps en douceur
- à augmenter vos défenses immunitaires

Nos joies, Nos peines

Bienvenue à :
Charlie Beaugé, né le 5 juillet 2019,
de Romain Beaugé et de Sabrina Lucchezi
Félicitations aux parents.

Mariage à Villiers :
Sylvain Gourmet et Sabrina Dettmer
se sont épousé le 1er juin 2019
Nos meilleurs vœux de bonheur.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

SEPTEMBRE	OCTOBRE
Samedi 07 : Philippe Beaudoin	Samedi 05 : Michel Coterot
Samedi 14 : Jérôme Champion	Samedi 12 : E. Houdant
Samedi 21 : Véronique Girard	Samedi 19 : Cédric Thibaut
Samedi 28 : A-Marie Thibaut	Samedi 27 : Régine Rey

NOVEMBRE Samedi 02 : Yves Lechevallier

Agenda

Réunion du conseil municipal
11 / 09 ; 15 / 10

Collecte sélective d'emballages et papiers :
11 ; 25 / 09
09 ; 23 / 10
06 / 11

Parution du prochain plume-tambour :
début novembre

Récréatif

S.14/09 : Concert Roots in Villiers (Association Musiquafon)
V. 20/09 : Concert (Chœur Prélude)
S. 21/09 : Fête du tennis (Tennis club)
S. 21 et D.22/09 : Fête de l'automne (Amicale Villaronne)
S. 28/09 : Concert Pop Rock (Le Coq Chantant)
D. 06/10 : Loto (Amicale Villaronne)
S. 05/10 : Bonnes nouvelles (Amicale Villaronne)
S.12/10 : Assemblée Générale (Amicale Villaronne)
S.19 au D.27/10 : Exposition 4 villages 4 saisons (La Municipalité)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les annonces de la rubrique « DEMAIN »

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h 30 à 17h
Samedi de 9h à 12h
Téléphone : 01 64 24 21 03
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 9h à 10h et
de 16h 30 à 18h 30
Samedi de 17h à 19h
Vacances scolaires : Mercredi de 10h à 12h
Bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h,
Le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

LE VENDREDI
Départ « centre » 9h 10
« Croix-Lambert » 9h 15
Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction :Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.
Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez ; Adresse : plumetambour@gmail.com